Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1624_869.jpg

la diligence des Substituds dudit Procureur General. A Paris en Parlement le 18. Feurier 1625.

Signé, DV TILLET.

Le Roy ayant aussi fait aduertir par ses Ambassadeurs, tant sa Majesté de la grande Bretagne, que les Estats des Prouinces Vnies des entreprises & deportemẽts dudit sieur de Soubise, ils luy firent offrir leurs hommes & leurs vaisseaux de guerre, pour les employer à le reduire à l'obeyssance. Voicy ce qui en fut escrit par aduis de Londres, le 18. Feurier 1625.

Les huict nauires de guerre promis à l'Ambassadeur de France contre M. de Soubise s'apprestent & equipent en diligence pour aller où le Roy de France commandera. On equippe aussi la grande flotte de quatre-vingts nauires, dont ie vous ay cy deuant escrit auec le plus de diligence qu'il se peut, & à cest effect ont desià esté deliurees aux Officiers de l'Admirauté quarante mille liures sterlins: mais pour quelle route, cela n'est point encore cogneu.

Armement de quatre-vingts nauires de guerre en Angleterre.

Le 15. Feurier sa Majesté de la grande Bretagne s'estant faict porter dans son iardin, se seroit mis à parler de la France, & a vsé de tels termes au grand contentement de la Noblesse, & d'vne infinité d'autres qui estoient presens: Le Roy de France m'a escrit qu'il est tellement mon amy, que si iamais i'ay besoin de luy il me rendra ses offices mesmes en personne par tout où ie desireray: Certes, il a plus gaigné sur moy qu'aucun de ses prede-

Offres d'entiere amitié entre les Roys de France & de la grande Bretagne.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1624_181.jpg

Siege, apres le decez du Duc, sans aucun contredit, ny diminution : & à cest effect il enuoya incontinent trois confidens Prelats aux trois plus prochaines Prouinces dudit Duché, auec ordre & pouuoir de mettre en armes tout l'Estat Ecclesiastique, en cas de quelque changement ou nouueauté audit Duché.

La principale cause que sa Saincteté eut de faire cest enuoy, fut la resolution prise à Florence de faire vn mariage du Grand Duc & de ceste petite fille du Duc d'Vrbin ; suiuant ce qu'on disoit auoir esté concerté auec le Conseil de l'Empereur. Aussi le Comte Francesco Gambara fut à ce sujet enuoyé par l'Empereur au Duc d'Vrbin, sous apparence de condoleance ; mais en effet, pour le semondre à prester consentement que les Duchez de Montefeltro & Castel-durante, & autres places (apres sa mort) retournassent à l'Empereur, qui offroit d'en donner l'inuestiture à ceste petite fille, c'est à dire, au Grand Duc qui deuoit estre son mary.

Le Cõte de Gambara enuoyé par l'Empereur visiter le vieil Duc d'Vrbin, au subiect des Duchez de Mõtefeltro & de Castel-durãte, qu'il disoit estre fiefs de l'Empire.

Ceste proposition ne fut pas si bien receuë qu'on croyoit : car le Duc d'Vrbin qui veit en Philosophe, & veut passer le reste de ses iours en repos, fit response, Qu'il tenoit tout le Duché d'Vrbin, & terres enclauees, du sainct Siege Apostolique, par les biens-faicts de Sixte IV. & Iules II. & par consequent qu'il estoit obligé de ne prester aucun consentement qui peust preiudicier à l'Eglise : & que si apres sa mort l'Empereur auoit des pretentions il les demesleroit auec le Pape. Ceste

Response que luy fit ledit Duc.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1624_182.jpg

froide reſponſe ne pleut gueres audit Comte ny depuis au Conſeil du grand Duc.

En meſme temps ſa Saincteté enuoya au Duc d'Vrbin le Cardinal Cennini, qui trouuant l'humeur du Duc diſpoſee tira de luy vne declaratiõ ſolennelle, par laquelle apres ſa mort, dés à preſent comme pour lors il recognoiſſoit de bonne foy tenir du S. Siege tout ce qu'il poſſedoit au Duché d'Vrbin & és enuirons, & cõſentoit que toutes les places fuſſent remiſes entre les mains du Pape, & toute la ſouueraineté dudit Duché, par faute d'hoirs maſles.

La Declaration dudit Duc, que tout ce qu'il poſſedoit au Duché d'Vrbin & és enuirons retourneroit apres ſon decez au S. Siege.

Ceſte declaration eſtant és mains du Pape il preſſa le grand Duc, comme futur mary de la petite Princeſſe, de la ratifier. Madame l'Archiducheſſe mere de Madame la Grande Ducheſſe, Grand-mere dudit Grand Duc, laquelle aujourd'huy gouuerne tout à Floréce en vertu du teſtament du feu Grand Duc, aſſiſtee de quatre Conſeillers, & du Cardinal de Medicis, tiroit tant qu'elle pouuoit en longueur ceſte reſolution: Mais le Pape la preſſa tant, qu'à la fin, de peur d'entrer en rupture, ledit Grand Duc, ſa mere, ayeule, & tout le Conſeil ratifierent ladicte declaration du Duc d'Vrbin.

L'Eſtat de Florence gouuerné par l'Archiducheſſe ayeule du Grand Duc.

Le Conſeil du Grand Duc ratifie la Declaration du Duc d'Vrbin.

Il y a deux mois que le Pape fit lire en plein Conſiſtoire leſdictes declarations & ratifications; & l'affaire eſtoit en tres-bon eſtat; mais vn accident ſuruenu a donné ſujet de deffiãce entre ſa Saincteté & le Duc d'Vrbin. Sa Saincteté penſant mieux aſſeurer l'affaire, ayãt pris expedient de faire vn nouuel Archeueſque d'Vrbin qui ſceuſt meſnager les eſprits du

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1624_870.jpg

cesseurs; & peut croire qu'en tout ce qui le concernera i'y employeray non seulement la vie des peuples de mes Royaumes, mais la mienne propre: & quiconque de son Estat se viendra à s'esleuer mal à propos contre luy m'aura pour partie, tant Catholiques Romains, qu'autres: Il est vray que si on le prouoque à enfraindre ses Edicts, i'employeray en tant qu'en moy sera mes conseils & aduis pour en destourner l'inconuenient. Par apres s'estant ietté sur les loüanges de Madame, il dit, Lors qu'elle sera pardeçà, Ie luy feray la guerre de ce qu'elle n'a voulu lire ma lettre ny celle de mon fils, sans auoir premierement eu le consentement de la Reyne sa mere: Ie luy sçay neantmoins bon gré de ce qu'apres les auoir leuës elle a mis la mienne dans son coussin, & l'autre dans son sein, comme voulant dire qu'elle se veut appuyer sur moy, & loger mon fils dans son cœur.

Le respect de Madame enuers la Royne sa mere, l'hõneur qu'elle porte au Roy de la grande Bretagne, & les preuues de vertueuse affection enuers le Prince de Gales son promis.

En ce mesme temps le Roy Tres-Chrestien receut la dispense de Rome pour le mariage de Madame sa sœur auec le Prince de Galles, qui doit donner l'accomplissement à leur mariage, desiré & souhaitté de tant de peuples pour le repos & tranquilité de la Chrestienté, esperans que par ceste alliance les Souuerains qui ont entrepris sur leurs voisins pour se rendre les supremes, seront retenus dans les limites de leurs Estats, & necessitez de rendre l'vsurpé.

Cy-dessus fol. 383. nous auons laissé ceux de Pamiez, tant Catholiques, que de la Religion

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1624_183.jpg

peuple, & veiller à ce que rien ne se passast au preiudice de la reünion dudit Duché au domaine de l'Eglise, fit eslection du Prelat Santorio, tres-sçauant, & qui escrit l'histoire de ce temps, mais iugé d'humeur ardente, impatiente, & vn peu violente, auquel il confera l'Archeuesché d'Vrbin.

Le Prelat Santorio faict Archeuesque d'Vrbin entre en dispute auec le Duc pour des ceremonies.

Aussi tost que ce Prelat y fut arriué, au lieu de s'insinuer aux bonnes graces du Duc d'Vrbin, il entra en dispute auec luy pour des ceremonies; & en traictant d'affaires il fit vne rupture manifeste, iusqu'à vser de menaces; dont ledit Duc irrité renforça toutes ses places & garnisons d'hõmes, & de munitions de guerre, & y mit pour la pluspart des soldats subiets du Grand Duc, & des Napolitains; ce qui a faict dire à plusieurs qu'il auoit tesmoigné par là de se repentir d'auoir faict lesdictes declarations.

Le Duc met garnison de Florentins & Napolitains par toutes les places de son Duché.

Ceste action donna tres-grande jalousie au Pape, joint aussi le bruit que l'on feit courir que le Grand Dúc, à present qu'il est saisi de la petite fille, ne se soucioit gueres de l'espouser, & qu'on traictoit de la dõner en mariage à vn des fils de l'Empereur, ce qui renouuelleroit ses pretensions, qui seroient tousiours fomentees par le Roy d'Espagne, qui voudroit bien que la puissance du Pape ne creust pas dauantage en Italie.

La petite fille d'Vrbin entre les mains du Grand Duc.

Pourquoy la Maison d'Austriche & d'Espagne ne desirent pas que le Duché d'Vrbin retourne au S. Siege.

Ledit Duché d'Vrbin vaut enuiron trois cens mille escus de rente, mais il est remply des meilleurs soldats de toute l'Italie, gens aguerris, & qui ont tousiours faict profession des armes. Il y a douze Eueschez, deux ports

Estat du Duché d'Vrbin.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1624_871.jpg

pretenduë reformee, en des incertitudes & desfiances grandes les vns des autres, sur l'execution de l'Arrest du Conseil du 15. Ianuier, portant, Que le Consulat de Pamiez seroit miparty, & les Ecclesiastiques remis en leurs biens. A quoy ceux de ladite Religion qui estoient maistres de la ville vouloient bien se soubmettre & obeyr moyennant que les clefs des portes de la ville où il y auoit deux serrures fussent my-parties entr'eux comme le Consulat.

Ce qui s'est passé en l'obeyssance renduë par ceux de Pamiez, touchant le restablissement des Ecclesiastiques, & en l'estection & my partition du Consulat.

Ceste ville de Pamiez est situee au milieu du Comté de Foix, sur la riuiere de l'Ariege, & semble en estre la capitale, puis qu'elle est le Siege de l'Euesché: elle peut auoir deux mille de circuit ou enuiron, sans fortification, & irreguliere en sa figure: son terroir est tres-fertile; aussi auparauant les troubles en la Religion, ceste ville estoit riche & peuplee pour ses foires & marchez: car outre la Cathedrale, elle auoit vne autre Eglise Collegiale, les quatre Ordres des Mendians, & vn Monastere de Religieuses S. Claire.

Les troubles donc en la Religion ont desvny le peuple de ceste ville, & si nous rapportions icy l'histoire de ce qui s'y est passé entre les habitans depuis leur desvnion elle tiendroit trop de place; c'est ce qui nous fera seulement reprẽdre la suitte & poursuitte que les vns & les autres ont fait, pour rechercher la seureté de leurs vies dans les Edicts du Roy.

Nous auons donc veu cy-dessus, que ceux de la Religion pretenduë reformee possedans

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1624_184.jpg

de mer, sept ou huict bonnes forteresses & bien munies: Bref, cela accommoderoit grandement l'Estat Ecclesiastique, qui s'estendroit alors d'vne mer à l'autre.

Sans le Duché d'Vrbin la petite Princesse d'Vrbin doit heriter de plus de deux millions d'or.

Ceste petite fille d'Vrbin ne laisse d'estre grandement riche, ledit Duc son ayeul ayant outre son Duché prés de 50. mil escus de rente au Royaume de Naples en belles terres & Seigneuries, les biens allodiaux de tout le Duché d'Vrbin luy appartenants, & les terres par luy acquises mouuantes en fief de la Souueraineté d'Vrbin, outre trois ou quatre cents mil escus de meubles. Bref, son mariage montera bien à deux millions d'or & plus: & mal-aisément le Grand Duc pourroit trouuer vn party plus aduantageux pour se marier.

Le Pape a tesmoigné d'estre mescontent du procedé de l'Archeuesque d'Vrbin. On est apres à raccommoder tant qu'on peut cest affaire, & à radoucir l'esprit du Duc d'Vrbin, lequel s'est rapproché de sa femme la Duchesse, laquelle n'a que trente-cinq ans, pour veoir s'il pourroit encore en son aage auoir des enfans masles. C'est l'estat auquel se trouue auiourd'huy l'affaire d'Vrbin, qui seule peut apporter quelque brouillerie en Italie: car sans doute le Pape comme tres-zelé enuers le S. Siege, & desireux d'acquerir honneur & reputation, en conseruant les droicts de l'Eglise, embrasse cest affaire auec tant d'ardeur & de passion, qu'il viendra plustost aux extremitez, que de permettre qu'on luy oste vn pouce de terre: c'est pourquoy il est en continuel-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1624_872.jpg

Pamiez faisoient des deputations frequentes vers le Comte de Carmaing Gouuerneur de Foix, qui estoit à Varilles, pour en obeyssance audit Arrest du Conseil, auoir quelques modifications, & se procurer la seureté (disoient-ils) de leurs vies, par la possession des clefs de la ville.

Les principales raisons qu'ils representent audit sieur Comte, furent,

1 Que par breuet octroyé par sa Majesté le 24 Octobre 1622. sur le dernier Edict de paix fait deuant Montpellier, elle auoit declaré, *Qu'ez villes qui se retrouueroient le iour de la date dudit Edict entre les mains de ceux de leur Religion, il n'y seroit rien innoué pendãt le terme de trois ans*. Partant que Pamiez estant l'vne des villes de ceste condition, on n'y deuoit rien innouer au Consulat.

Suplication & plainctes de ceux de la Religion pret. ref. de Pamiez au Comte de Carmaing.

2 Que sur ledit Consulat de Pamiez, & autres leurs differents, sa Majesté auoit ordonné en son Conseil, qu'ils se pouruoiroient en la Chambre de l'Edict de Languedoc, auec defenses (sur plusieurs iustes sujets) à la Cour de Parlement de Tholose d'en cognoistre.

3 Que les habitans de Pamiez de ladite Religion auoient de iustes apprehensions sur les procedures extraordinaires faictes en l'eslection des Consuls à Foix & à Tarascon, ce qui les auoit contrainct de faire les refus passez.

4 Que la guerre s'estant faicte en Foix auec plus d'aigreur & animosité qu'ez autres endroicts de ce Royaume, comme les ruines

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1624_185.jpg

se deffiance du Grand Duc, & encores plus des Espagnols, qu'il sçait ne desirer rien plus que d'abbaisser la puissance des Papes en Italie, & diminuer les forces de l'Estat Ecclesiastique. Voilà l'aduis de celuy qui a fait ceste relation. Auant que de partir de l'Italie, voyons ce que l'on a escrit des tremblements de terre, & des tonnerres qui y sont aduenus, & des prodiges qui s'y sont veus au Ciel. Arthus a escrit que le 21. Mars il aduint vn si grãd tremblement de terre à Argente, ville du Duché de Ferrare, qu'il renuersa cent trente & tant d'edifices, entre lesquels se trouuerent trois Eglises, sçauoir celle de S. Nicolas, & celles des Cordeliers & Iacobins: vne tour & quelques portes de la ville: qu'en ce tremblement il y eut vn grand nombre de personnes de tous sexes blessez & estropiez, & vingt-cinq qui se trouuerent morts dans les ruines.

Du grand tremblemẽt de terre aduenu en Italie à Argente en la Duché de Ferrare.

La grande abondance de neiges qui tomba sur Cassadoren, bourg situé au pied des Alpes vers l'Italie, le couurirent entierement, & y fit perir trois cents personnes de tous sexes.

Tous les habitans de Cassadoren enseuelis dans les neiges.

Vne autre relation porte, qu'au commencement de l'esté il aduint aussi à Rome vn tremblement de terre, mais qu'il ne causa aucune ruine: & que quinze iours apres il parut dans le Ciel grãd nombre d'esclairs & de feux, qui durerent toute la nuict: L'Autheur de ceste relation dit, Que les Romains (lesquels sont fort superstitieux en ces prodiges) faisoient le lendemain courir vn bruict qu'ils

Tremblemẽt de terre à Rome aduenu de nuict.

Prodiges veus à Rome.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1624_873.jpg

tant de bastiments le demonstroient assez, el-le leur auoit rendus ennemis la pluspart des Catholiques, & sur tous l'Euesque, pour la demolition par eux faicte de sa maison du Mas, afin de se conseruer en liberté.

5 Que toutes ces considerations, & autres, qu'ils iugeoient à propos de ne pas particulariser, estoiẽt plus que suffisantes pour les rendre excusables du passé, & augmẽter leur defiance pour l'aduenir, & pour supplier tres-humblement ledit sieur Cõte de les assister de sa faueur, pour obtenir du Roy, Abolition de tout le passé, & Descharge de toutes les démolitions, tant des Eglises, qu'autres maisons des particuliers: Pour ce que les Catholiques du party de l'Euesque s'estoient vantez, Que s'ils auoient iamais les clefs de quelques portes de Pamiez en leur pouuoir, qu'ils se rendroient maistres de ladite ville, & se vengeroient des dommages & offences receuës. Ce qui les faisoit derechef supplier ledit sieur Comte de pouruoir par sa prudence à la seureté de leurs vies, & à la liberté & priuileges de leur ville.

Ce que leur dit ledit sieur Comte.

Ledit sieur Comte de Carmain leur respondit, Que ce qu'ils auoient mis en auant des villes de Foix, Tarascon & autres n'entroit en comparaison auec la ville de Pamiez, qu'il recognoissoit estre de celles comprises dans le Breuet de Montpellier, Que l'obeyssance estant l'vn des principaux moyẽs de la Concorde, & la Concorde de la manutention d'vn Estat, ils les deuoient prendre pour guides & gouuernantes de leurs actions,

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan